

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2009

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents :

M. GIRARD Claude, M. PELLETEY Hubert, M. BARRALON Guy, M. GARCIA Michel, M. GEHANT Pascal,.

M. JOMARD Norbert, M. MONDOLONI Jean-Pierre, M. MONPOINT Christophe, M. MORGEN Jean-Paul,

-M. COURBOT Gilles arrive à 21h50 et participe au vote des points 4 et 5

Absents :

M. BARB Jacques donne procuration à M. MORGEN Jean-Paul

M. LAUDIE Marc donne procuration à M. GEHANT Pascal

MME DEBUISSON Marie-Claire

Secrétaire de séance : M. MONDOLONI Jean-Pierre

ORDRE DU JOUR :

1 - Approbation du compte-rendu du Conseil du 27/11/2009

2 - Convention Atesat

3 - Prémption sur adjudication

4 - Demande de subvention

5 - Horaires mairie

6 - Questions diverses

Le Maire ouvre la séance après avoir constaté que le quorum était atteint.

1 - Approbation du compte-rendu de la séance du 27/11/2009

M. le Maire soumet au vote le compte-rendu de la dernière séance.

Le compte-rendu de la séance du 27 Novembre 2009 ne fait l'objet d'aucune remarque, il est approuvé par 10 POUR et 1 ABSTENTION

2- Convention Atesat

Monsieur le Maire rappelle que la commune bénéficie de l' ATESAT (Assistance Technique de l'Etat aux communes et à leurs groupements au titre de la Solidarité et de l'Aménagement du Territoire), cette convention arrive à échéance au 31 décembre prochain. Cette convention ayant pour but d'aider la commune dans les missions de base pour :

la Voirie :

- Assistance : à la gestion de la voirie et de la circulation, pour l'entretien et les réparations de la voirie, programmation de travaux, conduite des études, passation de marchés et direction des contrats de travaux, à la conduite des études relatives à l'entretien des ouvrages d'art intéressant la voirie ou liés à son exploitation

Aménagement et habitat

Conseil sur la faisabilité d'un projet ainsi que sur les procédures et démarches à suivre pour le réaliser.

Considérant l'intérêt pour la commune de pouvoir disposer de l'assistance technique de l'Etat dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITE, approuve le projet de convention, autorise le Maire à signer la convention pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2010, renouvelable deux fois par tacite reconduction.

3- Prémption sur adjudication

Suite à l'adjudication d'un terrain sis sur le territoire de la commune cadastré D438-D439-D442 pour une contenance totale de 9,49 ares, Monsieur le Maire rappelle que la commune a un droit de préemption pour cette opération. Il est rappelé que ce terrain est situé à proximité de la mairie et de l'atelier municipal.

Après débat, les Elus à l'unanimité :

- souhaitent acquérir ce terrain, afin de disposer de locaux permettant d'entreposer le matériel et les véhicules communaux, les locaux actuels étant trop exigües.
- décident de faire valoir le droit de préemption pour la commune sur cette opération.

4- Demande de subvention

Pour étudier la demande de subvention du Comité d'Animation de Denney (CAD), Monsieur GARCIA Michel étant trésorier adjoint du CAD se retire de la salle de réunion et ne prendra pas part au vote.

Monsieur le Maire rappelle que le dossier de demande de subvention était revenu incomplet. Les Elus ont souhaité obtenir quelques précisions sur le bilan financier . Après avoir rencontré le Président et le Trésorier, les élus ont obtenu quelques clarifications, sans toutefois avoir toutes les précisions nécessaires sur l'utilisation des fonds.

Considérant le rôle de l'Association dans le village, l'ensemble du Conseil se prononce pour l'attribution d'une subvention au titre de l'année 2009.

Après en avoir débattu, Monsieur le Maire soumet au vote des Conseillers deux montants : soit 750 € ou 200 €.

Par 6 voix POUR, 4 CONTRE et 1 ABSTENTION la somme de 200 € est allouée au Comité d'Animation de Denney.

5- Horaires mairie

Certains parents d'élève souhaitent que la mairie soit ouverte au public à compter de 16h30, heure à laquelle ils se déplacent pour venir chercher les enfants aux arrêts de bus.

Afin d'éviter des déplacements pour les parents qui souhaitent se rendre en mairie, les Elus à l'unanimité décident de modifier les horaires d'ouverture au public les lundis, mardis et vendredis.

A l'unanimité, les Elus modifient les horaires d'ouverture au public, à compter du 4 janvier 2010 les nouveaux horaires seront les suivants :

lundi : 10h00 - 12h00
mardi : 16h30 – 18h30
mercredi : 10h00 – 12h00
jeudi : 16h30 – 18h30
vendredi : 16h30 – 18h30

6 - Questions diverses

Abri bus Avenue d'Alsace (à côté du contrôle technique) : suite à un accident survenu récemment, l'abri bus est hors d'usage, il est irréparable. Les élus souhaiteraient le remplacer par un

abri en bois (plusieurs devis seront adressés aux assurances). Afin de sécuriser les usagers, les Elus décident de placer le nouvel abri bus de quelques dizaines de mètres, sous l'éclairage public existant.

Terrains communaux rue des Roseaux : deux terrains sont toujours invendus, pour le terrain d'une surface de 9,14 ares Monsieur le Maire a reçu une proposition d'achat pour 82000 €. Sachant que le prix de vente des terrains aux Roseaux était fixé à 10000 € l'are, les élus ne retiennent pas la proposition faite.

Radio : Monsieur le Maire rappelle que suite à l'incident survenu courant septembre concernant un enfant qui était descendu du bus à un arrêt alors qu'aucun adulte ne l'attendait, cet incident a été relaté par le père de l'enfant sur une émission de radio nationale.

L'historique de cet incident a été rapporté lors de cette émission, le but des parents étant de faire admettre l'enfant dans une autre structure d'accueil. Certaines inexactitudes ont été faites par les différents intervenants (confusion crèche et accueil périscolaire par exemple). Il est rappelé qu'un point sera fait en début d'année sur l'efficacité des règles mises en place à l'occasion de cet incident.

La séance est levée à 23h00 -

Monsieur le Maire souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

Le Maire laisse la parole aux personnes présentes dans la salle.

Les délibérations sont détaillées et consignées sur le registre des délibérations Ce registre peut être consulté en mairie
--